

Bulletin départemental des écoles

2006/05
Mai 2006

SOMMAIRE

Informations administratives

- ❖ Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires
- ❖ **Flash** : Recrutement de Contrats d'Avenir

Informations pédagogiques

- ❖ « La Page des écoliers »
- ❖ Communiqué EPS
- ❖ Communiqué des Conseillers Pédagogiques en Arts Visuels

Divers

- ❖ Communiqué Santé Scolaire
- ❖ Kermesses organisées par les écoles
- ❖ 20^e anniversaire de « Jardinons à l'école »
- ❖ 17^e édition de la semaine du goût

FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

RÉGLEMENTATION

- Décret n° 90.788 du 06 septembre 1990 modifié par décret n°2005-1014 du 24 août 2005 :

art. 4-1 : « Au terme de chaque année scolaire, le conseil des maîtres se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de chaque élève, en recherchant les conditions optimales de continuité des apprentissages, en particulier au sein de chaque cycle.

Les propositions du conseil des maîtres sont adressées aux parents ou au représentant légal pour avis ; ceux-ci font connaître leur réponse dans un délai de quinze jours. Passé ce délai, l'absence de réponse équivaut à l'acceptation de la proposition. Le conseil des maîtres arrête alors sa décision qui est notifiée aux parents ou au représentant légal.

Si ceux-ci contestent la décision, ils peuvent, dans un nouveau délai de quinze jours, former un recours motivé, examiné par la commission départementale d'appel. (nouvelle disposition)

Lorsqu'un redoublement est décidé et afin d'en assurer l'efficacité pédagogique, un programme personnalisé de réussite éducative est mis en place. Durant sa scolarité primaire, un élève **ne peut redoubler ou sauter qu'une classe**. Dans des cas particuliers et après avis de l'inspecteur chargé de la circonscription du premier degré, un second redoublement ou un second saut de classe peuvent être décidés ».

Les notifications portant la proposition du conseil des maîtres de cycle (modèle joint) seront adressées à la famille pour le **vendredi 05 mai 2006**. La date limite de réponse de la famille sera le 22 mai 2006.(dernier délai).

Si la personne responsable de l'élève conteste la décision : proposition consistant en une prolongation d'une année de la durée de présence de l'élève dans le cycle, **elle aura la possibilité de déposer un recours pour le mardi 06 juin 2006. (dernier délai).**

Les recours reçus par vos soins **seront transmis directement à l'inspection académique, 12 bis boulevard Gallieni 89011 AUXERRE CEDEX (DIVEA1 – Commission départementale d'appel premier degré), pour le vendredi 09 juin 2006, date impérative**, accompagnés de la décision motivée prise par le conseil des maîtres ainsi que tous renseignements complémentaires d'ordre individuel – niveau et résultats scolaires, développement physique (poids, taille...) – ou d'ensemble, que vous jugerez propres à éclairer la décision.

NB : Les dossiers non parvenus à cette date ne pourront pas être examinés par la commission.

Les parents de l'élève ou son représentant légal, qui le demandent, sont entendus par la commission.

Il conviendra, dans ce cas, de le préciser sur la lettre de recours (bien préciser le numéro de téléphone de la personne responsable, les rendez-vous seront fixés par ce moyen).

Ces recours seront examinés par la commission départementale d'appel premier degré qui se réunira le mercredi 14 juin 2006. La décision prise **vaut décision définitive de passage dans la classe supérieure ou de redoublement**.

Calendrier

Vendredi 05 mai 2006	Proposition du conseil des maîtres
Lundi 22 mai 2006	Date limite réponse des parents
Mardi 06 juin 2006	Date limite recours des parents
Vendredi 09 juin 2006	Transmission recours à la commission départementale d'appel Inspection académique – Auxerre
Mercredi 14 juin 2006	Commission départementale d'appel premier degré

FLASH

RECRUTEMENT DE CONTRATS D'AVENIR

Dans le cadre du protocole de mesures pour les directeurs d'école, il sera proposé à toutes les écoles, le recrutement d'un emploi de vie scolaire pour aider le directeur dans l'accomplissement de tâches matérielles et d'accueil, liées au fonctionnement de l'école.

Les directeurs seront sollicités pour le recrutement de candidats pré-sélectionnés par l'ANPE selon les modalités qui seront précisées très prochainement.

oOo

COMMUNIQUÉ DE MURIELLE KAROTSCH, coordonnatrice de la « Page des écoliers »

En partenariat avec *l'Yonne Républicaine*, les classes du département qui le souhaitent, peuvent s'exprimer dans un espace qui leur est réservé « La page des écoliers ».

Cette expérience journalistique permet aux élèves de s'adresser à un lectorat plus large que celui auquel il est habitué. La contribution des classes inscrites peut s'envisager à plusieurs niveaux : prise en charge de la rédaction d'une page, envoi d'article(s), envoi de photo(s)...

Les collègues intéressés peuvent, dès à présent, s'adresser à Murielle KAROTSCH AU 03 86 72 20 54 ou 06 72 81 20 89.

Pour accompagner les collègues qui participeront à cette expérience pédagogique en 2006 / 2007, un stage de deux jours sera organisé en tout début d'année scolaire.

oOo

EPS / INTERVENANT / PRATIQUE SPORTIVE / SORTIE PONCTUELLE

Référence : circulaire n° 92-196 du 03/07/1992

Des actions de partenariat dans le domaine des activités physiques ont été menées dans les écoles sans qu'aucune demande d'agrément n'ait été entreprise. Par exemple, dernièrement, des écoles ont répondu à la sollicitation du comité départemental de tennis de table qui est intervenu directement auprès des élèves pour faire découvrir tant l'activité que le club support.

Nous vous rappelons que toute participation d'un intervenant extérieur dans la mission d'aide à l'encadrement d'une activité physique et sportive pendant le temps scolaire, quel que soit le sport et quelle que soit la durée, doit faire l'objet d'une demande d'agrément auprès de la circonscription.

Cette procédure est indispensable afin de déterminer dans quel cadre réglementaire s'inscrit la responsabilité civile de l'intervenant éventuellement engagée lors d'un accident.

De plus, il appartient à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription d'apprécier les fondements des projets pédagogiques et de les valider.

Le conseiller pédagogique EPS de circonscription est à votre disposition.

oOo

COMMUNIQUÉ DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES EN ARTS VISUELS

Le mois de la photo dans l'Yonne

Si vous voulez commencer ou approfondir les notions de cadrage, de point de vue, de format et poursuivre par un travail de prises de vues avec vos élèves, les expositions "Reporters" proposent dans tout notre département des oeuvres photographiques de très grande qualité. La visite d'une de ces expositions peut être complétée par un dossier « **photos extraites de Reporters** » en prêt (tirages plastifiés de 19 photos de l'exposition) et un dossier de participation au **concours**, les deux disponibles à la Focepy. Le dossier concours, complet mais finalisant parfaitement des recherches effectuées en classe est simple à monter. Il peut être aussi demandé auprès de Patricia LAMOUCHE (à l'Inspection Académique – bureau 102).

Crac du Tremblay à Fontenoy: « Pris de tremblement »

Ces démarches de création contemporaines initieront les élèves à la lecture d'œuvres au travers des questions de traces, de mémoire, dynamiseront leur imaginaire de jeune public. Un vrai dialogue poétique avec les espaces magiques et accueillants du château.

Autour du jeu de mots entre le lieu (Tremblay) et l'espace d'exposition (communs du château), les oeuvres sélectionnées dans la collection du Fonds régional d'art contemporain s'articulent autour de la notion d'apparition / disparition, du fantôme et de la maison hantée.

du 30 avril au 25 juin "Pris de tremblement !"

Exposition réalisée en collaboration avec le FRAC Bourgogne.
Contact pour vos visites: 03 86 44 02 18.

Atelier Cantoisel à Joigny

« Chantier permanent – le poids des choses » vernissage de l'exposition le samedi 27 mai 2006 à 17 h 30. De nombreuses classes sont venues visiter l'atelier, désirant engager leur classe sur le grand format, sur le regard du spectateur face à une œuvre murale.

Dans ces nouvelles propositions, de nouveaux artistes interviendront dans les différentes pièces de la maison, dialoguant ainsi avec les œuvres *in situ* aux murs de l'atelier. Le photographe Patrice Ferrasse est intervenu dans la cave, Arnaud Sabard dans le pavillon sur la terrasse.

Visite de classe possible jusqu'au 2 octobre 2006 sur rendez-vous : ☎ 03 86 62 08 65.

Métairie Bruyère à Parly

Dans ce lieu de référence d'art graphique et de gravure. À voir si vous êtes dans un travail de recherche sur le livre d'artiste: exposition Leopoldo Novoa, tableaux, gravures et livres d'artiste jusqu'au 28 mai 2006. Visite de classe ou atelier à réserver auprès du 03 86 74 30 72.

Expositions d'été de Tanlay

« La peinture en principe » (Ber, Gauthier, Gerbaud, Hantaï, Pantin, Piffaretti, Teisseire, Viallat) dans les communs du château et « Irène et autres contes » sculptures de Denis Pondruel à l'abbaye de Quincy, du 3 juin au 29 septembre 2006.

En préparation des expositions, nous vous proposons une journée pédagogique et culturelle à la découverte des techniques et démarches contemporaines, au château de Tanlay le mercredi 7 juin 2006 de 11 h 00 à 15 h 30 :

- 11 h 00 à 12 h 30 : Lecture d'oeuvres (grands formats) présentes dans l'exposition « la peinture en principe » et présentation de l'atelier de pratique artistique animé par l'artiste Richard Denise (atelier pour les classes qui le souhaitent)
- 12 h 30 à 14 h 00 : pique-nique à Tanlay, possibilité de retour libre sur l'exposition.
- 14 h 30 à 15 h 30 : visite guidée de l'exposition Denis Pondruel à Quincy, rencontre avec l'artiste.

oOo

COMMUNIQUÉ DU DOCTEUR MAZET-BERKROUBER, médecin conseiller technique de l'Inspecteur d'académie

Dans le cadre de vos projets pédagogiques (sortie nature, classe découverte, pique-nique...) quelques mesures sont nécessaires.

En effet, des zoonoses (maladie de Lyme, échinococcose, méningo-encéphalite à tique), maladies rares mais possibles dans notre département, rendent nécessaires les précautions suivantes :

- ✿ Portez des vêtements couvrants,
- ✿ Ne mangez pas de plantes (champignons, pissenlits, myrtilles, mûres, fraises des bois,...) sans les avoir soigneusement lavées puis cuites,
- ✿ Lavez-vous les mains systématiquement après avoir touché la terre, caressé un animal, cueilli des fleurs, surtout avant de porter les aliments à la bouche (pique-nique),
- ✿ Pensez à vérifier la peau et le cuir chevelu au retour de promenade (recherche de tique)

☞ Pour en savoir plus : <http://www.sante.gouv.fr/> (rubrique « Zoonose »)

oOo

KERMESSES ORGANISÉES PAR LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Chaque année, des kermesses organisées par certains groupes scolaires proposent des stands avec des animaux vivants présentés à la vente ou offerts comme lots. Ceci concerne tout particulièrement les poissons rouges.

J'appelle votre attention sur deux articles du code rural qui précisent que :

- les loteries portant sur des animaux vivants sont interdits (article L214-4) ;
- les ventes d'animaux vivants sont interdites (article L214-7).

oOo

20^e ANNIVERSAIRE DE « JARDINONS À L'ÉCOLE »

Le jardinage à l'école est une formidable source d'activités d'éveil et d'apprentissage et permet la réalisation d'un grand nombre d'objectifs éducatifs.

À l'occasion du 20^e anniversaire de *Jardinons à l'école*, le groupement national interprofessionnel des semences et plants organise un concours sur le thème du développement durable dans le cadre des activités de jardinage à l'école.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le site :

<http://www.jardinons-alecole.org/>

oOo

17^e ÉDITION DE LA SEMAINE DU GOÛT

La semaine du goût se déroulera du 16 au 22 octobre 2006. Les enseignants intéressés voudront bien consulter le site : <http://www.legout.com/>

oOo

**L'Inspecteur d'Académie
Jean-Michel HIBON**